

Langues d'Extrême-Orient

Autor(en): **Regamey, Constantin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Asiatische Studien : Zeitschrift der Schweizerischen
Asiengesellschaft = Études asiatiques : revue de la Société
Suisse-Asie**

Band (Jahr): **1 (1947)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **25.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-145254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Langues d'Extrême-Orient

Essai de caractéristique
par Constantin Regamey

1. Les langues d'Extrême-Orient méritent l'intérêt que leur porte la science européenne d'abord parce qu'elles nous donnent accès à la littérature et à la civilisation des nations orientales les plus originales; l'étude de ces idiomes élargit en outre et approfondit les notions générales concernant la langue en tant que système de signes capable d'exprimer nos pensées. La structure des langues d'Extrême-Orient et les ressources dont elles disposent sont si différentes de celles que nous trouvons dans les langues occidentales que l'on pourrait en déduire l'incapacité de celles-là de formuler les concepts, les nuances et les rapports mêmes que nos langues expriment. Pourtant les littératures chinoise, japonaise, javanaise, qui abondent en subtilités poétiques ou spéculatives, le démentent nettement. Le tibétain, l'annamite, le siamois sont capables de rendre avec précision les raisonnements les plus abstrus de la pensée bouddhique, et même les langues moins cultivées d'Extrême-Orient se prêtent à la traduction des textes européens difficiles. Preuve en est par ex. la traduction en tagalog (Philippines) du *Wilhelm Tell* de Schiller, utilisée par Renward Brandstetter¹).

Mais ces langues, pour exprimer les mêmes idées et les mêmes rapports, recourent à des procédés différents, et l'étude de ces procédés se révèle très utile, puisqu'elle nous permet de mieux comprendre le fonctionnement de la langue en général et nous libère de certains préjugés imposés par l'habitude aux catégories qui, dans les langues occidentales, paraissent indispensables et pourtant ne se retrouvent pas dans tous les idiomes.

¹) R. Brandstetter, *Das Verbum dargestellt auf Grund einer Analyse der besten Texte in vierundzwanzig indonesischen Sprachen*, Luzern, 1912.

Je voudrais présenter quelques exemples, parmi les plus typiques, de ces procédés s'écartant de nos habitudes grammaticales. Je ne prendrai en considération que des langues d'Extrême-Orient les plus éloignées par leur structure des nôtres: le japonais, le groupe sino-tibétain²⁾, des langues austro-asiatiques de l'Indochine, des parlers indonésiens et finalement des langues océaniques qui, encore qu'elles ne soient pas des langues orientales proprement dites, sont apparentées aux langues indonésiennes.

Je ne prétends nullement signaler des faits inédits ou inconnus ni épuiser la matière. Mon but est avant tout de grouper des faits déjà connus, mais constatés dans les ouvrages les plus divers, parfois difficilement accessibles, si bien que l'interdépendance de ces faits peut facilement échapper à ceux qui ne s'occupent que d'une branche des études orientales. Je saisis pourtant l'occasion de rectifier quelques notions erronées, malheureusement assez répandues. Ces erreurs résultent, dans la majorité des cas, des descriptions inexactes des langues «exotiques». La plupart des grammaires de ces langues ont été rédigées par les missionnaires, les voyageurs, les explorateurs qui, faute de préparation linguistique suffisante, ont présenté ces langues dans les cadres de la grammaire occidentale, qui leur sont complètement étrangers, et ont créé ainsi l'illusion de l'existence, dans ces langues, de catégories et d'éléments dont en réalité on ne trouve pas trace. Parfois même des linguistes accomplis, se laissant tromper par cette perspective illusoire, érigent certains malentendus au rang des vérités définitivement établies. D'autres les répètent sans même essayer de les contrôler, bien que tous les éléments soient là pour montrer le non fondé de ces prétendus truismes.

2. Parmi ces affirmations erronées, une des plus répandues est celle qui considère le chinois comme une langue monosyllabique,

²⁾ Ceci m'obligera à inclure dans cette enquête un parler de l'Asie Centrale — le tibétain —, mais c'est précisément une langue très instructive pour le problème duquel nous nous occuperons.

isolante et n'ayant que des mots invariables. Les sinologues l'ont déclaré, il y a longtemps, et les linguistes continuent à le répéter. Par ex. l'éminent linguiste danois Viggo Bröndal, pourtant un esprit scrutateur et très indépendant, affirmait tout récemment ⁸⁾ qu' « une langue peut posséder toutes les ressources syntaxiques de nos langues (c'est manifestement le cas du chinois) et être pourtant dépourvue de la presque totalité de nos catégories formelles ». Or, ce n'est guère « manifestement le cas du chinois » ni d'aucune autre langue. Malgré les apparences, le chinois n'est ni n'a jamais été dépourvu de catégories ou de ressources formelles. Elles ne sont pas les mêmes que dans nos langues, mais elles existent.

On doit reprendre une fois ce problème dans son ensemble pour éliminer définitivement cette légende du caractère exceptionnel du chinois dont on abuse dans toutes sortes de considérations linguistiques. D'abord le chinois n'est pas l'unique langue « isolante » et « monosyllabique ». Parmi les langues d'Extrême-Orient, l'annamite et les langues tai, dont le siamois est la mieux connue, présentent des systèmes structuraux presque identiques. Toutes ces langues possèdent des tons qui leur permettent de différencier les homonymes et de marquer, dans une certaine mesure, les valeurs grammaticales des mots. Dans toutes ces langues la séquence, c. à. d. l'ordre des mots dans la phrase, joue un rôle grammatical de premier ordre. Les tons et la séquence sont déjà des ressources formelles. Admettons cependant – bien que ce ne soit pas absolument sûr – que les distinctions de tons soient un fait de vocabulaire et non de grammaire et que la séquence relève de la syntaxe. Reste l'affirmation que le chinois, l'annamite, le siamois, etc. sont des langues sans morphologie, ne possédant que des monosyllabes invariables, ne faisant aucune distinction formelle entre les différentes parties du discours, bref des langues dans lesquelles la plupart de catégories qui nous

⁸⁾ *Essais de linguistique générale*, Copenhague, Einar Munksgaard, 1943, p. 56

sont familières: le genre, le nombre, la personne, le temps, les cas etc., sont pour ainsi dire superflues. On se demande s'il est possible qu'une telle langue fonctionne. Comment peut-elle constituer un système si presque tous les éléments du système font défaut? Les langues mentionnées semblent fournir la preuve matérielle de cette possibilité.

Or, il y a là un malentendu, et ce malentendu vient de l'interprétation inexacte des faits chinois. La caractéristique que je viens de donner ne s'applique qu'au chinois classique, à la langue d'auteurs tels que Confucius, Meng-tseu, Lao-tseu etc. En se basant sur leurs écrits, dans lesquels ni les rapports entre les éléments de la proposition, ni les distinctions de nombre, de genre, de personne, de cas, de temps, de l'aspect ne sont exprimés, on pourrait conclure que ces notions et ces relations sont étrangères à la mentalité chinoise. Le chinois moderne, tel qu'il est parlé aujourd'hui, prouve que cette conclusion serait complètement erronée.

Les dialectes chinois modernes se sont créés tout un système d'expédients formels qui leur permet d'éviter les inconvénients du monosyllabisme, y compris le principal, soit le nombre excessif d'homonymes. Le nombre de combinaisons phonétiques possibles dans les monosyllabes, surtout en chinois qui n'admet pas les groupes de consonnes, est nécessairement restreint et n'atteint même pas 500. C'est un chiffre infime comparé au nombre de concepts que ces monosyllabes doivent désigner. Il en résulte que certains mots chinois, par ex. *i* n'ont pas moins de 150 significations. Ce nombre, même divisé par 4 tons différents, aurait provoqué une confusion inextricable, si la langue n'avait recouru aux procédés différenciateurs dont le plus simple a été de créer des mots composés de deux synonymes qui se déterminent réciproquement *mîng-tséu* (nom-surnom) = «nom», *dhên-t'ì* (corps-corps) = «corps», *yèn-tsīng* (oeil-prunelle) = «oeil», ou de deux termes dont la juxtaposition donne une nouvelle signi-

fication: *mài-mái* (acheter-vendre) = «commerce», *tá-siào* (grand-petit) = «dimension», *tōng-sī* (Orient-Occident) = «tout ce qui peut se trouver à l'est ou à l'ouest» = «chose». Ces faits sont archiconnus, mais on ne se rend pas toujours compte que ce ne sont plus des groupes syntaxiques, mais de nouveaux mots dissyllabiques. Un Chinois illettré, en disant *tōng-sī*, n'y trouve plus aucun rapport avec Orient et Occident, et ce mot est pour lui aussi indécomposable que «chef-d'oeuvre» ou «guet-apens» pour un Français moyen. Il existe d'ailleurs, en chinois parlé, des mots dissyllabiques dont l'analyse n'aurait plus aucun sens, par ex.: *yì-tseu* «chaise», *tāo-tseu* «couteau», *jé-t'eu* «soleil», *tchè-t'eu* «doigt» dont les seconds termes *tseu* «fils» et *t'eu* «tête» n'ajoutent à la signification aucune nuance nouvelle et ne sont que de simples affixes atones.

On constate les mêmes faits dans les autres langues dites inexactement «monosyllabiques»: cf. les expressions siamoises *hôn-t'ang* (route-chemin) = «voie», *ngò-ngaò* (bête-imbécile) = «stupide», *ngön-t'ong* (argent-or) = «richesses». Ce sont également des mots dissyllabiques et non pas des groupes de mots. D'ailleurs le dissyllabisme fut favorisé, en siamois, par la présence de nombreux mots polysyllabiques empruntés au sanskrit et au pāli⁴).

D'autre part les rapports grammaticaux sont exprimés en chinois moderne par des particules postposées ou par des prépositions. La particule *tī* ajoutée après le mot peut toujours – bien que son emploi ne soit pas obligatoire – marquer le génitif ou préciser la valeur déterminative d'un mot: le mot isolé *k'iu* signifie «aller, partir, je vais, tu vas . . . etc.», mais *k'iu-tī* n'est qu'une sorte de participe: «allant, allé, qui est (sont) allé(s)». Le chinois classique ne marquait pas le pluriel; les dialectes modernes peuvent l'exprimer par le redoublement des mots ou par l'adjonction de la particule *mēn*. Les verbes *pà* «prendre» et *kèi* «donner» sont devenus dans la langue

⁴) Cf. également des emprunts trisyllabiques en chinois: *tō-lú-fōng* «téléphone».

moderne de véritables prépositions marquant respectivement l'accusatif et le datif. Le verbe *ló* faisant suite à un autre verbe indique le passé: *nì k'íú ló* «tu es parti».

Ce serait une exagération de voir dans ces procédés une déclinaison et une conjugaison⁵⁾. Si les particules *tī*, *mēn*, *ló* ne s'emploient plus isolément et sont devenues suffixes, ce ne sont pas encore des désinences, puisque leur emploi est facultatif (celui de *mēn* est même très restreint). *pà* et *kèi* n'ont pas entièrement perdu leur signification verbale. Le chinois moderne n'est donc pas encore devenu une langue polysyllabique ou flexionnelle, mais il est faux d'affirmer qu'il est exclusivement monosyllabique et qu'il ne marque formellement aucun rapport grammatical.

Cependant si les Chinois éprouvent aujourd'hui le besoin d'enrichir leur langue d'éléments marquant les relations grammaticales, il est bien peu probable qu'ils aient ignoré ce besoin à l'époque ancienne. Une création *ex nihilo* non seulement d'un système linguistique, mais d'un répertoire suffisamment riche en catégories grammaticales, serait inimaginable. On devrait admettre plutôt qu'il ne s'agit pas là d'une création, mais d'une récréation et que le répertoire des catégories, bien qu'exprimées par d'autres moyens, a été à peu près le même dans la langue classique.

En fait, nous ne connaissons celle-ci que par les textes dont l'écriture est idéographique, incapable de noter une flexion si elle existait. Cette graphie ne nous donne aucun renseignement sur la prononciation du vieux-chinois et rien ne nous oblige de croire que les mêmes caractères avaient une prononciation identique à chaque endroit de la phrase. Tout au contraire, les recherches minutieuses de sinologues comme Conrady, Maspero et avant tout Karlgren⁶⁾,

⁵⁾ Cf. les §§ 6 et 8.

⁶⁾ *Etudes sur la phonologie chinoise*, Archives d'études orientales, Stockholm, 1915-19; *Le proto-chinois, langue flexionnelle*, Journal Asiatique, 1920; *Sound and Symbol in Chinese*, London, 1923.

qui permettent de reconstruire (hypothétiquement) l'ancienne prononciation, semblent indiquer qu'en vieux-chinois plusieurs mots étaient plus longs qu'ils ne le sont aujourd'hui et qu'ils comprenaient, outre le radical, des préfixes et peut-être des suffixes. La reconstruction ingénieuse de Karlgren permet de supposer par ex. que les pronoms personnels de 1^{re} et 2^{de} personne, aujourd'hui invariables, avaient, en chinois archaïque, des formes différentes au cas sujet et au cas régime :

	1 ^{re} personne	2 ^e personne
nominatif, génitif	<i>nguo</i>	<i>ńźiwo</i>
régime (accusatif)	<i>nga</i>	<i>ńźia</i>

Bien que l'existence de cette distinction soit confirmée par les faits analogues des langues apparentées au chinois (birman, tibétain), il ne s'agit peut-être que d'une particularité des pronoms personnels ⁷⁾. Beaucoup plus importantes sont les traces de différenciation formelle des fonctions nominales et verbales de la même racine qui ont été conservées par le chinois moderne: par ex. un même caractère signifie aujourd'hui tantôt «long» tantôt «pousser, croître». Quant il est adjectif, il se prononce *th'âng*, tandis que le verbe a la prononciation *thàng*, sans aspiration et sur un ton ascendant. Il y a là une trace de l'ancienne variation phonétique du même radical qui, remonterait à l'alternance plus ancienne: initiale sonore dans les adjectifs ou les substantifs, initiale sourde dans les verbes. Cette hypothèse est confirmée par les alternances analogues dans les autres langues «monosyllabiques», par ex. en siamois:

<i>got</i> «rouleau»	<i>kot</i> «embrasser»
<i>bu</i> «abcès»	<i>p'u</i> «putréfier»

Aujourd'hui on ne voit dans ces alternances qu'un fait de vocabulaire, puisqu'elles sont rares et sporadiques. Mais la comparaison avec les langues apparentées et moins évoluées, comme par ex. le

⁷⁾ Cf. le § 9.

tibétain classique, où ces alternances sont encore régulières et résultent du jeu des préfixes, prouve que ce sont des traces d'anciennes flexions morphologiques. On ne peut donc pas affirmer que le chinois archaïque, le vieux-siamois ou le vieux-annamite aient été des langues sans morphologie et ne possédant que des monosyllabes invariables.

Les faits que je viens d'exposer sont connus depuis longtemps. D'où vient donc cette persistance quasi générale à considérer le chinois comme monosyllabique et «invariable»? C'est parce qu'on est obligé de lire aujourd'hui les textes classiques en prononciation moderne qui ne distingue – à part quelques cas sporadiques – plus les variations morphologiques du chinois archaïque, et comme on arrive quand même à comprendre ces textes, on s'imagine qu'il peut exister une langue absolument dépourvue de toutes marques grammaticales et de toutes distinctions morphologiques. Il suffit pourtant de songer à l'effort nécessaire pour l'interprétation des textes classiques – effort qui exige parfois plusieurs lectures consécutives, avant de pouvoir établir, dans une phrase, le rôle des termes, leurs acceptions et leurs rapports réciproques – pour voir qu'une telle langue n'a jamais pu être parlée.

Je laisse de côté le problème de la distinction entre langue écrite et langue parlée. Il se peut qu'un texte comme le *Tao-te-king* représente une langue qui n'a jamais été parlée. Mais, dans l'écriture idéographique, la notation des dialectes parlés à l'époque archaïque aurait un aspect semblable, puisqu'elle ne pourrait indiquer ni les éléments morphologiques ni la flexion éventuelle. Ce qui importe, c'est que le chinois en tant que langue parlée et non en tant que notation quasi sténographique des idées, n'a jamais été tel qu'on le représente souvent. Il se peut que son système morphologique ait été exigü⁸⁾, de même que la variabilité des mots en chinois moderne

⁸⁾ La comparaison avec le tibétain et le birman permet de supposer que le chinois, à l'époque encore plus ancienne, devait posséder une morphologie plus développée, mais cette hypothèse, faute de données exactes, ne pourra jamais être prouvée.

n'est qu'en train de devenir, *in statu nascendi*; mais il y a là quand même une morphologie et non seulement une « syntaxe pure ».

Quant au monosyllabisme et à la multiplication des homophones, il y a lieu d'insister que ces particularités ne représentent — ni en chinois, ni dans n'importe quelle langue — un état primitif. Elles sont, au contraire, l'aboutissement d'une longue évolution et résultent de l'usure phonétique qui a détruit les distinctions morphologiques en obligeant ces langues — pour parer à l'inconvénient de nombreux homophones — à créer, de toutes pièces, des éléments morphologiques nouveaux et à revenir ainsi au polysyllabisme⁹⁾.

3. Cependant le fait que les langues sans morphologie n'existent pas et qu'on la trouve même en chinois ne signifie nullement que les catégories morphologiques sont les mêmes dans toutes les langues. Pour le constater, il serait utile d'examiner non les langues dont nous venons de parler et dont les systèmes grammaticaux, reconstruits par conjectures, ne sont qu'incomplètement connus, mais des parlers d'Extrême-Orient qui possèdent une morphologie complexe et

⁹⁾ Dans les langues de la famille sino-tibétaine l'usure phonétique a atteint principalement la fin et le début des mots. Mais elle peut se traduire également par la tendance à l'amuissement des consonnes qui aboutit également à la multiplication des homophones. Par ex. dans les langues polynésiennes — dialecte de l'archipel des Marquises — *ua* signifie: « pluie, deux, homard, grotte, vomir, se chauffer, marque du passé ». La comparaison avec les autres langues polynésiennes démontre que ces homophones dérivent de cinq mots distincts qui sont respectivement: *usa* « pluie », *rua* « deux, grotte, vomir », *uka* « homard », *ura* « se chauffer » et *kua* « marque du passé », parmi lesquels il n'y a que les *rua* qui, déjà en protopolynésien, avaient été homophones.

Nous rencontrons des phénomènes analogues en Occident, ne fût-ce qu'en français, où les deux tendances phonétiques, agissant à la fois, ont produit de nombreux homophones: *croit* (*credit*, *croît* (*crescit*, *croix* (*crucem*, cf. encore: *un ver*, *vert*, *un vers*, *vers* (préposition), *verre*, *vair*; *sceau*, *seau*, *saut*, *sot*. C'est presque du chinois et, pour éviter les confusions, le français recourt aux expédients analogues à ceux des langues d'Extrême-Orient: groupement de synonymes: *sain et sauf* (pour éviter la confusion avec *saint* et avec *sauf* = *oultre*); emploi de formes dérivées à la place des mots simples: *fontaine* au lieu de *font*, *montagne* au lieu de *mont*, *pieux* pour *pie*, *rayons* pour *rais*, *usage* pour *us*, etc.

développée, par ex. le japonais. Le verbe japonais a six «voix»: l'actif *kaku* «écrit», le passif *kakareru* «est écrit», le causatif *kakaseru* «fait écrire», le passif du causatif *kakaresareru* «est forcé à écrire», une forme désidérative *kakitai* «veut écrire» et une forme «de vraisemblance» *kakurashii* «paraît écrire». Chacune de ces voix à 4 modes: indicatif «il écrit», conditionnel «s'il écrit» ou «lorsqu'il écrit», concessif «bien que j'écrive» et impératif «écris!», et 4 temps: présent, passé, futur et futur probable. La négation du verbe s'exprime par une conjugaison spéciale, ce qui redouble le nombre déjà considérable de formes, dont plusieurs ont des variantes. Mais il faut encore multiplier cet ensemble par quelques degrés de conjugaisons plus ou moins polies¹⁰⁾ pour obtenir le nombre total de formes verbales en japonais.

Et cependant, malgré une richesse et une variété qui dépassent sensiblement celles des conjugaisons les plus complexes des langues occidentales, le verbe japonais ne distingue ni les personnes ni les nombres. Ce ne sont plus les raisons extérieures, usure phonétique, tendance au monosyllabisme, etc. qui éliminent ces distinctions car le japonais a bien conservé toutes ses ressources formelles. Tout simplement, on n'éprouve pas le besoin d'exprimer ces catégories par le verbe. Et aucune langue d'Extrême-Orient ne les exprime.

Nous voyons donc que la hiérarchie des catégories grammaticales à laquelle nous nous sommes habitués n'est point du tout universelle. Le manque de certaines distinctions dans les langues d'Extrême-Orient ne témoigne guère de leur pauvreté morphologique, puisqu'elles distinguent en revanche des nuances que nos langues ne savent exprimer par des moyens morphologiques et marquent, d'autre part, certains rapports grammaticaux au moyen de procédés différents des nôtres. Passons rapidement en revue quelques-uns de ces procédés.

4. *Genre*. Aucune des langues d'Extrême-Orient ne connaît la

¹⁰⁾ Cf. le § 10.

distinction grammaticale du genre. Evidemment, les différences de sexe peuvent être marquées dans toutes ces langues (chin. *nân-jên* «homme mâle» – *niù-jên* «femme», tib. *rgyal-po* «roi» – *rgyal-mo* «reine», jap. *o-ushi* «boeuf» – *me-ushi* «vache», siam. *luk tšai* «fils» – *luk ying* «fille», malais *soedara laki-laki* «frère» – *soedara pram-poewang* «soeur», cambodgien *kou-dhmoul* «boeuf» – *kou-ni* «vache»), mais c'est un procédé artificiel (adjonction à un même terme générique de mots signifiant «mâle» ou «femelle»), comme en anglais *he-cat* et *she-cat*, qui alourdit la langue, et qu'on évite dès que le contexte détermine suffisamment la personne ou l'animal dont on parle. C'est d'ailleurs un fait lexical. Par contre, la distinction illogique et arbitraire que nous faisons entre *la* table et *le* livre, *der* Tisch et *das* Buch n'existe guère dans ces langues.

On ne saurait nier que les langues d'Extrême-Orient sont, à cet égard, supérieures aux nôtres. La distinction des genres est superflue et ne constitue qu'une particularité assez encombrante des langues indo-européennes et sémitiques. On a supposé qu'il y a dans la distinction des genres des objets une survivance de l'époque primitive où toutes les choses et même les concepts abstraits étaient personnifiés. Mais l'absence complète de cette distinction dans les langues indonésiennes, polynésiennes, austroasiatiques, etc., parlées par les peuples dont plusieurs sont encore très proches de la mentalité primitive, ne semble pas confirmer cette hypothèse.

5. *Nombre*. Cette fois il s'agit d'une catégorie bien plus importante pour la précision de l'énoncé. On est pourtant frappé par le fait que ces distinctions ne sont qu'à peine ébauchées dans les langues d'Extrême-Orient. La catégorie grammaticale du nombre exige d'ailleurs un certain effort de généralisation et d'abstraction. Les primitifs ne savent pas encore généraliser et consacrent un signe spécial à chaque signification particulière. Pour eux «10 pirogues» et «100 pirogues» sont deux concepts indépendants. C'est ainsi que dans la

langue de Fidji *a uduudu* signifie « 10 pirogues » et pour désigner « 100 pirogues » on dira *a bolas*. Une telle multiplication de noms collectifs indépendants exige un effort de mémoire inouï et le besoin d'économie pousse le langage à remplacer les noms particuliers par des termes génériques. Les langues d'Extrême-Orient nous présentent toute une série d'étapes marquant l'évolution de la catégorie grammaticale du nombre. Nous verrons dans le paragraphe des pronoms¹¹⁾ que l'idée de la pluralité a été exprimée par les nombres « trois » ou « quatre ». Ensuite l'évolution de la numérotation a permis de déterminer sans difficulté la pluralité définie. Mais il est intéressant de constater les hésitations de ces langues quant aux moyens désignant la pluralité indéfinie.

Dans la plupart des cas, ces langues ne désignent du tout la pluralité. Aux cas où c'est indispensable on recourt souvent au redoublement du nom. Reste, toutefois, la difficulté de distinguer entre la multiplication et l'intensification ou la signification distributive, entre le sens de « plusieurs » et de « tous » : jap. *toshi-doshi* « les années », *hito-bito* « les hommes », mais vieux-javanais *a'in* « vent » > *a'in-a'in* « tempête » ; le malais ne connaît que l'emploi distributif : *anak* « enfant » et « les enfants », par contre *anak-anak* « enfants de différents âges, grandeurs et sexes », *boewah-boewah* « toutes sortes de fruits ». Cette valeur se retrouve en jap. : *toki* « temps » > *toki-doki* « de temps en temps ». En chinois la signification « tous » prévaut visiblement dans les redoublements : *jên-jên* « tous les hommes », *mouô-mouô* « toutes les manières », mais la valeur distributive se rencontre également : *t'iên-t'iên* « chaque jour » (cf. d'ailleurs la signification distributive de « tous les jours » en français). Nous pouvons citer encore la répétition curieuse dans un dialecte indonésien, mentaway : *igi* « nombreux », *igi-igi-igi-igi* « plus nombreux que tout ce qu'on peut imaginer ».

¹¹⁾ Cf. infra p. 68

Parallèlement au redoublement on cherche à indiquer la pluralité par des adverbes signifiant « beaucoup, copieusement, plusieurs, quelques-uns », mais, somme toute, ce procédé ne constitue pas la véritable formation du pluriel dont la signification est plus générale. Seules quelques langues d'Extrême-Orient adjoignent au nom des particules spécialisées qui ne servent qu'à marquer le pluriel: jap. *sensei* « maître », *sensei-tachi* « les maîtres »; *shōsei* « domestique », *shōsei-domo* « les domestiques ». Cependant ces particules signifient effectivement « groupe, classe, sorte », et de leur adjonction résulte un nom collectif plutôt qu'un véritable pluriel, p. ex. la particule chinoise *mēn*¹²⁾ désigne plutôt la catégorie que la pluralité: *yê-mēn* « les Messieurs » (par opposition aux dames). Parmi les langues que nous examinons, seul le tibétain emploie assez régulièrement les particules du pluriel *rnams*, *dag*, *do*, etc. dont la signification est déjà abstraite, bien que leur signification primitive ait été également « groupe, pièce, assemblage ».

6. *Déclinaison*. Presque tous les manuels des langues d'Extrême-Orient contiennent des paradigmes plus ou moins détaillés de déclinaison. Est-ce pourtant une déclinaison, telle que nous la trouvons en sanskrit, en grec, en latin, dans les langues slaves? Il ne faut pas oublier que, dans ces langues-ci, les rapports entre les noms sont exprimés par deux procédés assez distincts: les désinences (seule vraie caractéristique de déclinaison) et les prépositions. Dans plusieurs langues occidentales modernes, l'évolution phonétique a détruit les désinences et, pour exprimer les rapports marqués jadis par la déclinaison, on a été obligé de recourir aux prépositions: la valeur du *patris* latin ne peut être exprimée en français que par le groupe syntaxique « du père ». Habitué aux catégories de la grammaire latine, nous continuons parfois à considérer ces formes comme une sorte de déclinaison en traitant « du père » et « au père » respectivement

¹²⁾ Cf. p. 52

comme génitif et datif. Mais, au point de vue structural, il n'y a aucune différence entre «du père» et «avec le père, pour le père, par le père», etc. Il n'y a donc aucune raison de maintenir les notions de déclinaison pour le français ou l'anglais où les rapports entre les noms ne sont exprimés que par des prépositions ou par la séquence («le père aime le fils»; «le fils aime le père»).

Or, la presque totalité des langues d'Extrême-Orient présentent un type analogue. Même dans les langues ayant une morphologie développée, comme le malais, les rapports entre les noms sont exprimés par la séquence seule. Les particules n'interviennent que rarement, là où il y aurait danger d'ambiguïté. Dans les phrases: siam. *na k'óng p'ò* «le champ du père» ou cambodgien *kou ròbas-phañ preaham* «le boeuf du brahmane» les particules *k'óng* et *ròbas-phañ* (dont la véritable signification est «chose de») ne sont pas des «marques du génitif», mais de simples prépositions, tout autant que le «de» français ou l'«of» anglais. Et c'est ainsi qu'on doit interpréter également les postpositions. Elles peuvent, en effet, être souvent omises et, dans une énumération de mots, ne sont pas ajoutées à chaque terme (comme ce serait le cas si c'étaient des désinences), mais seulement à la fin de l'énumération. P. ex. en tibétain: *blon-po dañ rgyal-mo dañ rgyal-pos* «par le ministre, par la reine et par le roi». La postposition tib. *'is* équivalente à la préposition française «par» se soude avec les voyelles finales du mots (*rgyal-po-'is* > *rgyal-pos*), mais, malgré les apparences, ce n'est pas une désinence, puisqu'elle affecte la phrase entière et non pas chaque terme (*blon-po* et *rgyal-mo* sont sans postposition).

Pourtant les langues comme le tibétain, le japonais, plusieurs parlers polynésiens, où l'emploi de ces particules est obligatoire, sont en voie de se créer une déclinaison «agglutinante», comme celle du hongrois ou du finnois. On pourrait le dire surtout du japonais et du polynésien, langues dans lesquelles le nominatif même a une marque

obligatoire¹³⁾ – il serait un peu surprenant de dire « préposition du nominatif » – mais alors il faudrait englober dans cette « quasi déclinaison » toutes les particules désignant les rapports entre les noms et non seulement celles dont les fonctions correspondent aux fonctions des cas latins. On considère la particule japonaise *no* comme une marque du génitif et *kara* « de, aus » comme une postposition équivalente à nos prépositions. Il y a là peut-être une façon allemande de penser, parce que *ie no* se traduit « des Hauses » et *ie kara* « aus dem Hause ». Mais la construction japonaise est identique dans les deux cas et correspond bien plus exactement à la tournure française, la même d'ailleurs pour les deux cas : « de la maison ». Evidemment, parmi les fonctions marquées par ces particules, il y en aurait également quelques-unes que nous n'exprimons que par des « cas », par ex. jap. *hito ga* « der Mensch » ou *hito wo* « den Menschen ». Mais au lieu d'appeler ces constructions nominatif et accusatif, il est plus exact de dire que la fonction de la particule *ga* est de marquer le sujet, et celle de *wo* de désigner le complément direct. On éviterait ainsi des confusions parfois assez embarrassantes. En fait, il n'est point du tout nécessaire que le sujet soit toujours désigné par le nominatif. En tibétain classique p. ex. la détermination du sujet n'est guère importante ni celle même du complément direct. Le rapport est exprimé par la signification du verbe et, dans les verbes transitifs, par la détermination de l'agent par une particule qui correspond à l'instrumental et non pas au nominatif. Si l'on veut donc appliquer au tibétain notre terminologie « casuelle », on est obligé d'admettre que la déclinaison tibétaine ne connaît ni le nominatif ni l'accusatif, cas qui nous semblent fondamentaux¹⁴⁾.

La constatation générale qui se dégage de l'examen de toutes les langues d'Extrême-Orient est la suivante : dans ces langues, la

¹³⁾ En polynésien la marque « casuelle » précède le nom.

¹⁴⁾ Cf. mon article *Considérations sur le système morphologique du tibétain littéraire*, Cahiers Ferdinand de Saussure, VI, Genève, 1947.

nécessité de marquer par les formes spéciales les rapports entre les noms se fait bien moins sentir que celle d'exprimer les fonctions verbales. Même les langues qui possèdent une conjugaison très développée et nuancée (japonais, coréen, langues polynésiennes) n'ont qu'une ébauche de déclinaison, qui relève plutôt de la syntaxe que de la morphologie. En Europe, ce type linguistique est représenté par les langues romanes.

7. *Nom-Verbe*. On pourrait cependant, comme on l'a déjà souvent affirmé, soutenir qu'une grande partie des langues d'Extrême-Orient ne font aucune distinction entre le nom et le verbe et confondent même toutes les parties du discours. En effet, il serait difficile de trouver en chinois, en siamois, en annamite, en cambodgien des différences formelles entre les catégories morphologiques qui nous sont familières. Le problème se ramène à la distinction ou non distinction du nom et du verbe car les autres distinctions, par ex. celle entre prépositions, conjonctions ou adverbes, en découlent automatiquement.

L'analyse de ce problème doit, toutefois, rester prudente. L'identité extérieure des noms et des verbes ne démontre rien. Nous pouvons la constater par ex. en anglais où *love* signifie « amour » et « aimer », *water* « eau » et « arroser » etc. sans que cela amène, dans l'emploi de ces mots, confusion entre les fonctions verbales et nominales. Dans les langues « monosyllabiques » la coïncidence extérieure des formes est un résultat inévitable de l'usure phonétique. Pour décider si cette confusion est fortuite ou traduit l'absence de discrimination « nom-verbe » dans la mentalité même des sujets parlants, il faut analyser les langues qui possèdent encore les possibilités de marquer ces différences.

Nous laisserons de côté les langues comme le japonais, le coréen etc. où la distinction saute aux yeux. Mais elle se laisse observer également dans les parlers où elle est effacée. En malais par ex. *tidoer* signifie « sommeil » ou « dormir », de même en tahiti *orero* veut

dire à la fois « parler » et « discours ». Ces mots sont invariables, et seul le contexte permet d'établir la véritable acception du mot dans la phrase. Il suffit pourtant d'analyser les noms et les verbes dérivés dans les langues indonésiennes et polynésiennes pour voir que les morphèmes nominaux et verbaux sont différents.

Par ex. le préfixe *ka-* ne forme que les noms dérivés:
 tontemboan: *wəlar* « étendre » – *kawəlar* « largeur »
 magindanao: *puti* « blanc » – *kaputi* « blancheur »

Par contre les mots formés à l'aide du préfixe *ma-*, *man-*, *mən-*, sont toujours des verbes:

malais: *sahoet* « réponse » – *mənjahoet* « répondre »
 malais: *soeroe* « effort, obligation » – *mənjoeroe* « charger ».

De même dans les langues austro-asiatiques l'infixe nasal ne forme que des dérivés nominaux, principalement les noms d'instrument: mon (Birma mérid.): *put* « ciseler » – *pnut* « ciseaux ». Les langues austro-asiatiques sont d'ailleurs très instructives à cet égard, puisqu'elles ne distinguent pas aujourd'hui le verbe du nom. Cependant les survivances comme *put* : *pnut* montrent que ces catégories avaient jadis des caractères distinctifs qui empêchaient de confondre le nom et le verbe. Les doublets *th'âng* : *thàng* et *bu* : *p'u*¹⁵⁾ rendent probable l'existence d'une distinction semblable en vieux-chinois et en vieux-siamois.

On ne saurait donc affirmer que la différence entre le nom et le verbe n'est pas sentie dans les langues d'Extrême-Orient. Il y a, par contre, des cas où une catégorie avait complètement absorbé l'autre, p. ex. en tibétain classique où le verbe est « substantivé »: il peut être pourvu des mêmes particules que les noms, il constitue le véritable sujet de la proposition:

sañs-rgyas-kyis ċhos bstan-pa « Bouddha enseigna la Loi » signifie effectivement: « [il y eut] enseignement de la Loi par Bouddha ».

¹⁵⁾ Cf. p. 54

Ce phénomène, loin d'infirmier nos conclusions, ne fait que les appuyer : la distinction entre le verbe et le nom n'est pas effacée en tibétain non plus. *bstan-pa* n'est pas une catégorie neutre, entre le nom et le verbe, mais une forme nettement nominale par laquelle le tibétain exprime l'action ou l'état¹⁶).

8. *Conjugaison*. Nous avons déjà signalé la richesse de la conjugaison japonaise. Ce n'est pas un fait isolé en Extrême-Orient. Le coréen distingue 7 modes : indicatif, interrogatif, impératif, conditionnel, conditionnel restrictif (« si je vois seulement »), temporel (« lorsque je vois »), concessif (« quoique je voie »). Le polynésien distingue 5 voix : actif, passif, causatif, désidératif, réciproque. Il possède également des formes spéciales pour indiquer si l'action est dirigée en haut, en bas ou de côté, si le verbe est affirmatif, affirmatif avec condition ou négatif. Le tibétain moderne distingue les verbes affirmatifs des verbes constatants. Dans tous ces cas les conjugaisons sont plus variées et nuancées que dans n'importe quelle langue occidentale. Il est intéressant de constater cependant que les distinctions qui nous paraissent fondamentales font parfois défaut. Le cambodgien a l'actif et le causatif, mais non le passif. La construction active n'existe pas en tibétain et le verbe substantivé de cette langue ne distingue que les voix subjective et objective suivant que l'action concerne l'agent ou l'objet. Enfin le chinois ne distingue ni les modes, ni les voix.

A côté de cette variété de nuances exprimée parfois par des formes très compliquées aucune des langues d'Extrême-Orient ne possède de marques purement verbales pour désigner le nombre et la personne. Ceux-ci ne sont déterminés que par les pronoms. On pourrait interpréter cette particularité comme une indigence formelle, mais en fait il n'y a là qu'une plus grande économie de ressources

¹⁶) Pour les détails de ce système très particulier je renvoie à mon article cité dans la note 14.

morphologiques que dans nos langues. Dans l'expression française « nous aimons » la désinence *-ons* fait double emploi avec le pronom *nous* et est à vrai dire superflue. Il suffit que la personne et le nombre soient marqués ou seulement par les désinences ou par les pronoms seuls. La solution des langues de l'Extrême-Orient qui décharge la conjugaison de ces fonctions supplémentaires est plus logique. Il est vrai que la tendance fréquente d'omettre les pronoms pourrait provoquer des confusions, mais cet inconvénient est contrecarré par la distinction des formes honorifiques¹⁷⁾.

Plusieurs langues d'Extrême-Orient ne possèdent point de marques verbales de temps. Car le fait que le temps peut être déterminé par l'adjonction des adverbes signifiant « déjà, ayant terminé, alors, plus tard, etc. » ne doit pas être considéré comme un exemple de conjugaison. Il y aurait là une erreur pareille à celle de considérer les prépositions comme marques casuelles¹⁸⁾. Somme toute, les fonctions de ces adverbes sont identiques à celles des locutions « hier, demain, il y a un an, etc. » et, si la phrase contient ces précisions de temps, les prétendues « marques temporelles » sont régulièrement omises.

Le fait que les langues d'Extrême-Orient négligent les distinctions de personnes et de temps est instructif pour la linguistique générale. Il prouve que cette discrimination, longtemps considérée comme la caractéristique essentielle du verbe¹⁹⁾, ne l'est guère en réalité et est, au moins en Extrême-Orient, censée moins importante que la différenciation des voix et des modes.

9. *Pronoms personnels*. Ceci est la catégorie grammaticale la plus

¹⁷⁾ Cf. infra le § 10.

¹⁸⁾ Cf. pp. 61, 62

¹⁹⁾ La distinction des temps n'est guère nécessairement liée à la catégorie verbale; par ex. dans la langue des Eskimo d'Alaska les substantifs peuvent distinguer les temps: *ningla* «le froid», *ninglithluk* «le froid passé», *ninglikak* «le froid qui viendra»; *puyok* «fumée», *puyuthluk* «ce qui a été fumée», *puyoqkak* «ce qui deviendra fumée» = «poudre» (cf. Barnum, *Grammatical Fundamentals of the Innuït Language of Alaska*, Boston, 1901, p. 17).

intéressante. Nous y retrouvons les déterminations qui faisaient défaut dans les noms et les verbes : celles du genre, du nombre, des cas et des personnes. Il en est d'ailleurs ainsi dans toutes les langues, par ex. en anglais qui, bien qu'ayant perdu depuis longtemps les distinctions de genre et de cas, conserve encore les différences *he, she, it* ou *he : him, she : her*.

En effet le pronom, étant un terme général et abstrait dont la fonction est de représenter un être ou un objet particulier, doit être nécessairement pourvu des déterminations les plus exactes afin d'éviter les confusions. D'autre part, les pronoms personnels comptent parmi les éléments les plus archaïques de la langue ; on y trouve donc aisément les distinctions anciennes, effacées dans les autres catégories.

Il est cependant frappant que les pronoms, dans la plupart des langues, ne distinguent pas les genres, ce qui prouve que cette distinction n'avait jamais été conçue. Les différences de sexe ne sont marquées qu'en japonais et en tibétain. En japonais la distinction se fait d'ailleurs sous forme de périphrase, il ne s'agit pas de véritables pronoms : « il » = *ano hito* = « cet homme », « elle » = *ano onna* = « cette femme ». La particularité du tibétain est qu'il ne marque cette distinction qu'en 1^{re} personne (ce qui ne se produit même dans aucune langue indo-européenne ou sémitique) : *kho-bo* « je (masc.) », *kho-mo* « je (fém.) ». La distinction de sexe en 3^e personne *kho* « il » et *mo* « elle » des dialectes populaires, est considérée comme très vulgaire. En revanche, plusieurs langues n'emploient pas les pronoms personnels de 3^e personne pour désigner les animaux ou les objets et se servent là de pronoms démonstratifs. Le dialecte de l'île de Ceran (Océanie) a, dans les pronoms personnels, une forme pour les personnes et une autre pour les animaux et les objets.

Quant à la détermination du nombre, les pronoms reflètent, dans les langues que nous examinons, le flottement et l'indécision que

nous avons déjà constatés dans les noms. La détermination – normale en chinois, tibétain, japonais – du pluriel par les marques employées également pour les noms, détermination qui n'est jamais obligatoire, n'apporte rien de nouveau²⁰). Bien plus intéressants sont les procédés des langues océaniques qui remontent à l'état très archaïque de la langue.

P. ex. en polynésien *aku* est le pronom sing. de 1^{re} pers., *ta-rua* en est le duel et *ta-toru* le pluriel. Or, *rua* signifie « deux » et *toru* « trois ». Nous y voyons l'étape primitive, où le nombre trois désignait encore la pluralité indéfinie. De même le mélanésien possède un sing., un duel et un triel équivalent au pluriel. Dans le pronom micronésien nous avons, outre ces trois formes, encore un quatriel. C'est visiblement l'étape où la langue n'était pas encore parvenue à la généralisation de la notion de pluralité et la remplaçait par des désignations particulières.

Les cas comparables aux langues occidentales où le pluriel des pronoms est exprimé par les racines différentes de celles qui désignent le singulier (*je : nous, tu : vous*) peuvent être retrouvés dans presque toutes les langues d'Extrême-Orient. Ils n'ont pourtant jamais la netteté du système occidental.

Dans les langues indonésiennes et austro-asiatiques certaines formes pronominales n'ont que la valeur du pluriel, mais les formes du singulier peuvent également exprimer le pluriel sans être pourvues de marques distinctives. En chinois, siamois, tibétain seul le pronom de 1^{re} personne a une forme spéciale pour le pluriel (chin. *tsân*, siamois *ro*, tib. *'u-bu*, *'o-skal* « nous »), en malgache (Madagascar) le sing. et le pluriel du pronom de la 1^{re} pers. sont désignés par deux racines différentes, ceux de la 2^e pers. par des variations d'un même radical, en 3^e pers. par la même forme :

²⁰) On devrait souligner pourtant qu'en chinois l'emploi de la particule *mên* (cf. p. 52) est bien plus fréquent après les pronoms qu'il ne l'est après les noms

	sing.	plur.
1 ^{re} pers.	<i>aho</i>	<i>isika</i>
2 ^e pers.	<i>hianao</i>	<i>hianareo</i>
3 ^e pers.	<i>izy</i>	<i>izy</i>

Dans la plupart des langues d'Extrême-Orient, les pronoms sont invariables, c.-à-d. que leur relations casuelles sont exprimées comme pour les noms soit par la séquence, soit par les particules préposées ou postposées. Cependant le malgache possède un rudiment de véritable flexion en distinguant – dans les pronoms seulement – le cas sujet des cas obliques :

	cas sujet	cas oblique
1 ^{re} sing.	<i>aho</i>	<i>ahy</i>
2 ^e sing.	<i>hianao</i>	<i>anao</i>
3 ^e sing. plur.	<i>izy</i>	<i>azy</i>
1 ^{re} plur.	<i>isika</i>	<i>antsika</i>
2 ^e plur.	<i>hianareo</i>	<i>anareo</i>

Une flexion semblable, aujourd'hui trouvée uniquement en malgache, devait être jadis plus fréquente, comme le chinois archaïque l'indique²¹⁾.

Une des particularités de ces langues, observable en chinois, annamite, langues austro-asiatiques, indonésiennes et océaniques, consiste à distinguer dans le pronom de 1^{re} personne plur. des formes « inclusives » et « exclusives », suivant que ceux à qui l'on parle sont ou ne sont pas compris parmi les personnes que l'on désigne. Malais *kita* (inclusif) signifie « nous et vous », par contre *kami* (exclusif) « nous, mais non pas vous ». La même distinction en malgache entre *isika* (inclusif) et *izahay* (exclusif). En chinois *tsân*²²⁾ est inclusif²³⁾.

²¹⁾ Cf. p. 54

²²⁾ Cf. p. 68

²³⁾ Cf. en français *nous autres* ou en espagnol *nosotros, vosotros* où cette forme inclusive est devenue normale.

Une autre particularité très caractéristique de toutes ces langues est l'existence de nombreux pronoms honorifiques, parfois de simples titres comme « Excellence, Seigneur, Vénérable, etc. ». Le choix de pronoms à faire en s'adressant aux supérieurs, aux égaux, aux inférieurs, est strictement réglé par l'étiquette. On emploie d'autres pronoms en parlant aux femmes qu'aux hommes, d'autres encore pour le père, la mère, le frère, le roi, le ministre, le fonctionnaire, le religieux, le domestique. Ce choix dépend également de la position sociale du parlant. L'abondance de ces synonymes honorifiques (p. ex. le cambodgien en possède plus de 60) constitue une des plus grandes difficultés de ces langues, ce d'autant plus que toute infraction aux règles offenserait sérieusement les convenances.

10. *Langage honorifique.* Les distinctions honorifiques de mots ne se limitent pas aux pronoms. En tibétain ces distinctions s'étendent à presque tout le vocabulaire. La plupart des substantifs et des verbes ont au moins deux formes différentes suivant qu'on parle de soi ou des choses qui touchent l'interlocuteur. Ce serait une grave méprise d'employer des mots vulgaires par rapport à son interlocuteur, mais ce serait également une inconvenance de s'adresser en termes honorifiques à ses domestiques car on aurait l'air de le faire avec ironie.

On ne doit pas y voir exclusivement le reflet de la mentalité cérémonieuse des orientaux. Les distinctions honorifiques jouent un rôle grammatical important en déterminant la personne là où les pronoms ne l'indiquent pas. Cf. l'exemple cité par M. Bacot: ²⁴⁾ *zes byas-pas sgrom-bu phul-lo* = « ayant ainsi parlé (le ministre) remit la cassette (au roi). »

Au contraire: *zes gsuñs-nas sgrom-bu gnañ-ño* signifie « ayant ainsi parlé (le roi) donna la cassette (au ministre) ». La situation est claire sans que les mots « roi » et « ministre » soient exprimés.

²⁴⁾ *Grammaire du tibétain littéraire*, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1946, p. 67.

En japonais et en coréen il existe différents degrés hiérarchiques de conjugaison. « il voit » se dira en japonais *miru* ou *mimas'* en parlant d'une personne de basse condition. S'il s'agit d'une personne de qualité on exprimera la même chose par la forme : *go-ran nasaimas'*. Ces distinctions ont également une valeur grammaticale, puisque certaines formes honorifiques ne peuvent s'employer qu'en seconde personne, d'autres au contraire sont réservées à la première personne. La forme choisie indique donc suffisamment la personne sans qu'il soit nécessaire de la déterminer par le pronom.

11. Je conclus, sur ces accents de civilité, mon exposé déjà trop long, bien que loin d'être complet. Les faits cités suffisent pourtant pour formuler les conclusions suivantes au sujet des langues d'Extrême-Orient, examinées ici indépendamment de leurs rapports de parenté.

Dans aucune de ces langues le monosyllabisme et l'invariabilité des mots n'est un principe absolu.

Mêmes les langues les plus riches en ressources formelles ne connaissent pas la distinction grammaticale du genre et n'arrivent qu'à une détermination incomplète et vague du nombre.

Elles distinguent, toutes, les catégories verbales des catégories nominales, bien que, dans certaines d'entre elles, les marques formelles de cette distinction soient presque entièrement effacées.

La morphologie verbale est, dans ces langues, plus développée que la morphologie nominale. La conjugaison cherche à nuancer avant tout les aspects, les voix, les modes – dont la hiérarchie n'est pourtant pas la même que dans les langues occidentales – par contre elle néglige la détermination des temps et ne marque point du tout la personne qui n'est déterminée que par les pronoms ou les différentes formes honorifiques.